



## Réunion du 28 octobre 2004 de l'UFE avec M. PARISE, Directeur des Routes

### **Participants :**

DR : M. PARISE (DR), LOUIS (DR adjoint)

CFDT : Daniel METRICH, François DELATRONCHETTE, Hubert LEBRETON, Lionel MAIRE, Patrick BERGER, Patrick GROSROYAT, Joël SIRY, Pascal BLANDEL

M. PARISE nous reçoit à sa demande, suite à l'incident du groupe d'échanges du 12 octobre 2004 où les syndicats ont quitté la séance après le refus de la DR de donner les informations demandées (carte du RRN, infos sur le groupe de travail VALERE, sur les parcs, préfiguration des services routiers...).

M. PARISE indique qu'il n'y a pas de choses à cacher et qu'une partie de ce qu'il va dire sera redit au prochain groupe d'échanges du 4 novembre.

La CFDT rappelle ses préoccupations notamment :

- demande d'un cadrage national toujours pas mis à l'étude alors que le Ministre a donné son accord
- sautisonnage des difficultés réformes sans vision d'ensemble.
- exigence de garanties sur les missions et les revenus des agents
- mobilité à regarder du point de vue des problèmes humains qu'elle va poser

M. PARISE rappelle que le processus va s'étaler sur 3 ou 4 années , qu'on ne sait pas tout aujourd'hui.

Il indique que sa porte est ouverte aux syndicats.

Il propose à la CFDT un calendrier à mettre au point afin de poursuivre ce type de réunion sur les routes en plus du groupe d'échanges. Un accord de principe pour un nouveau rendez-vous dans la semaine du 24 au 28 janvier 2005 est arrêté.

M. PARISE aborde successivement les cinq points suivants :

### **1) La consistance du futur réseau Routier National**

Il sera constitué d'autoroutes et de RN : 8000 kms de voies concédées et 8 900 de voies non concédées.

Au total, environ 10 000 kms de RN.

Une carte du réseau nous est présentée sans que nous puissions pour l'instant en disposer car les Conseillers Généraux doivent être consultés d'abord.

Ce transfert de RN est plus un transfert de domaine que de compétences. On ne transfère pas l'investissement de développement du réseau.

Un décroisement va s'opérer :

L'Etat financera les RN qu'il garde mais le département ne financera plus.

Le département financera les RN qu'il va se voir transférer mais l'Etat ne financera plus.

Une perspective sur 25 ans de l'investissement prévu aboutit à un équilibre global financier, mais il y a évidemment des écarts d'un département à l'autre, ce qui amène 10 départements à être pénalisés.

Pour les personnels ETN (Etudes et Travaux Neufs), il n'y a rien de réglé même si l'ADF est demandeur ; c'est à voir au niveau politique.

La consultation des Conseils Généraux va se faire dans les prochaines semaines, puis un projet de décret et une carte seront établis avant fin novembre si possible.

Les préfets avaient jusqu'au 15 décembre au plus tard pour consulter les CG et jusqu'au 15 mars 2005 pour « ramasser les copies ».

Le décret devait être signé et publié au courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2005.

Le réseau des 10 000 kms de RRN projeté ne devrait pas être trop modifié par les propositions des Conseils Généraux, qui n'ont qu'un avis à donner.

La loi prévoit également le transfert de certaines RN directement dans la voirie communale sans passer par le département.

## **2) La délimitation des services routiers**

Le Ministre avait demandé l'étude d'une dizaine de services routiers interrégionaux après la présentation des 2 scénarios (22 services routiers régionaux ou 7 services interrégionaux correspondant aux zones de défense).

Il fallait que ces services aient la taille critique et les compétences suffisantes.

Le groupe de travail qui était constitué de DRE et DDE a réuni 15 personnes et fait la proposition de 11 services routiers interrégionaux du cabinet du ministre la semaine dernière.

En moyenne le réseau est constitué de 900 kms par SR (mais cela va de 600 à 1900 kms). Il a été tenu compte également des trafics.

Il faudra que ces SR soient les plus autonomes possibles.

Il seront constitués avec 1 500 à 2000 personnes chacun.

L'arbitrage du ministre sera fait d'ici la fin novembre.

En attendant, nous avons pu voir la carte du découpage mais là aussi sans la garder.

Le siège des SR est un problème politique et c'est donc le Ministre qui décidera. Tout ne sera pas au siège mais les moyens seront répartis le long des itinéraires.

La CFDT s'interroge sur la possibilité pour les DDE de continuer à avoir la compétence en matière de sécurité routière ; M.PARISE indique que les DDE vont continuer à suivre la politique routière sur tous les réseaux (Etat, département).

Un double pilotage sera maintenu (DR et DSCR) sur les services routiers, la DSCR s'intéressant au CIGT.

## **3) Les préfigurateurs**

Ils seront à temps plein. Ce sont des emplois de 3<sup>ème</sup> niveau.

Certains sont DDE actuellement. Ils sont pratiquement tous identifiés. D'ailleurs un séminaire de 3 jours des préfigurateurs aura lieu début novembre.

Il leur sera demandé de faire un état des lieux, des moyens (personnels, immobilier...)

Dans la phase provisoire, on se basera sur l'existant.

Le chef du SR sera sous l'autorité du DGRE (Directeur Général Régional de l'Équipement) de rattachement du siège du SR, qui sera lui même sous l'autorité du préfet de région.

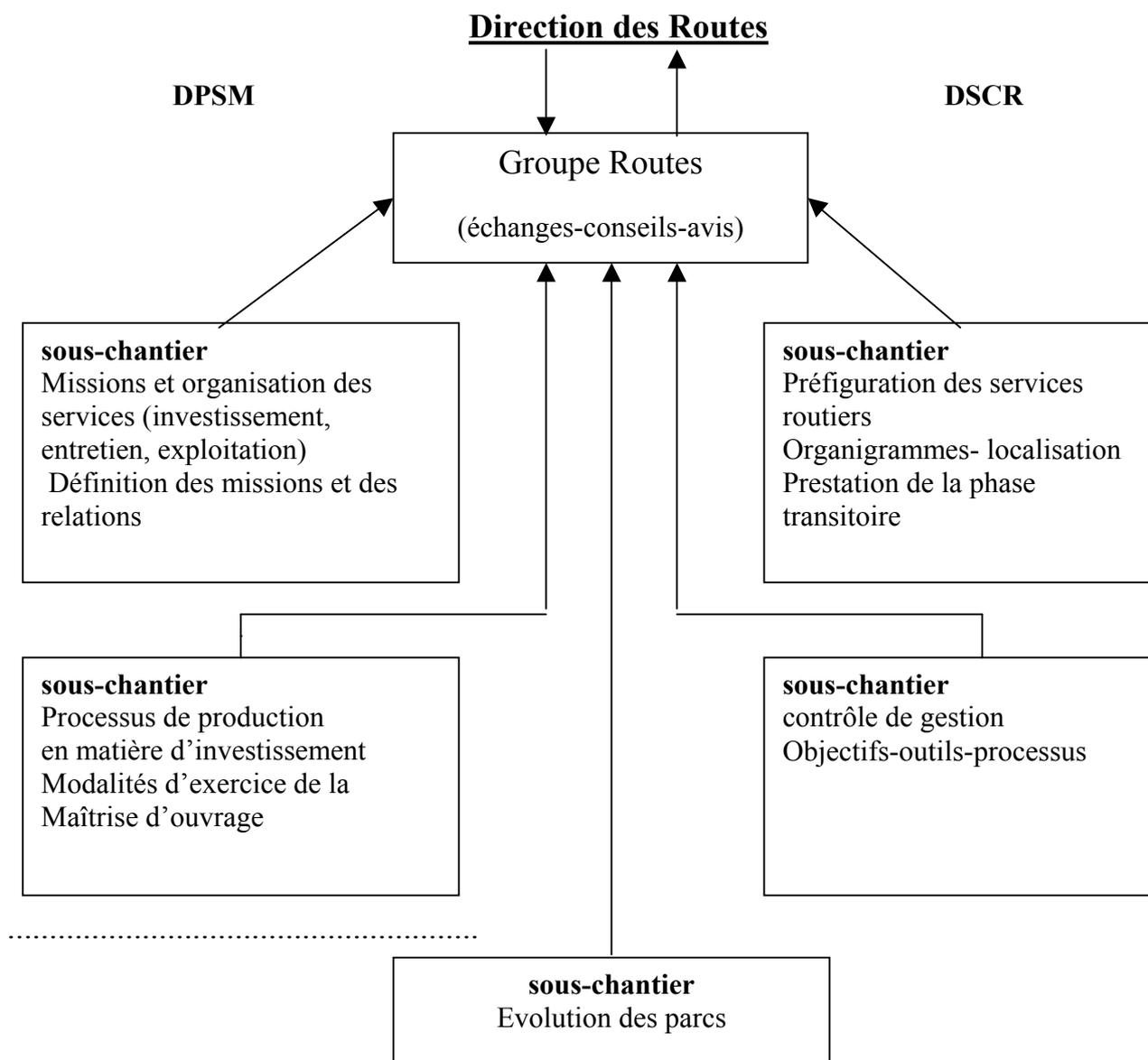
L'organisation des SR ne sera pas forcément la même partout.

Pour l'Île de France, ce devrait être plus facile car le SIER (Service Départemental d'Exploitation Routière) de la DREIF existe, avec beaucoup de voies rapides.

## **4) Les chantiers engagés suite au rapport du 31 mars 2004**

M.PARISE remet une brochure de la DR d'octobre 2004 sur les différents chantiers d'organisation des services routiers.

L'organisation du chantier est la suivante :



### Le calendrier :

- 26 novembre 2004 : 1<sup>ère</sup> réunion du groupe routes
- Courant novembre 2004 : décision du ministre pré-délimitation des SR, désignation de préfigureurs, recueil des avis des départements sur RRN
- Fin décembre 2004 : remise du rapport du GT VALERE sur l'évolution des parcs
- Courant 1<sup>er</sup> trimestre 2005 : recommandations de la DR aux préfigureurs pour mise en œuvre de l'organisation des services
- Printemps 2005 : colloque de présentation du chantier
- Courant 2<sup>ème</sup> trimestre 2005 : publication du décret en Conseil d'Etat fixant le RRN

## **5) Les parcs**

M.LOUIS fait état des discussions lors de la table-ronde initiée par M.COURTIAL du Conseil d'Etat hier 27 octobre, sur l'avenir des parcs, à laquelle la CFDT était représentée (voir compte-rendu CFDT).

La CFDT indique qu'elle ne sera pas jusqu'au-boutiste sur ce dossier et qu'elle est prête à regarder des solutions qui sauverait l'outil parc et l'emploi des OPA